Nations Unies S/2014/162



# Conseil de sécurité

Distr. générale
7 mars 2014
Français
Original : anglais

# Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

## I. Introduction

1. Par sa résolution 2119 (2013), datée du 10 octobre 2013, le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 octobre 2014 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et m'a prié de lui rendre compte deux fois par an de l'exécution de son mandat, en veillant à lui présenter son second rapport 45 jours au moins avant la date d'expiration dudit mandat. Le présent rapport rend compte des principaux faits intervenus de la date de la parution de mon rapport au 10 mars 2014 (S/2013/493) et décrit les activités que la Mission a menées conformément au mandat que le Conseil lui a confié par ses résolutions 1542 (2004), 1608 (2005), 1702 (2006), 1743 (2007), 1780 (2007), 1840 (2008), 1892 (2009), 1908 (2010), 1927 (2010), 1944 (2010), 2012 (2011), 2070 (2012) et 2119 (2013).

## II. Point de la situation politique et de l'état de la sécurité

### Situation politique

2. Le début de la période couverte par le rapport a été marqué par des regains de tension et la prolongation de l'impasse entre les pouvoirs exécutif et législatif. La promulgation d'une nouvelle loi électorale et l'ouverture d'un dialogue national ont atténué certaines de ces tensions en créant des conditions favorables à la tenue d'élections sans cesse différées et en permettant au Parlement de continuer à fonctionner.

3. Le 9 septembre 2013, deux semaines après la présentation d'un projet de loi par le Gouvernement, la Chambre des députés a adopté une nouvelle loi électorale, condition préalable à la tenue d'élections locales et municipales et d'élections sénatoriales partielles trop longtemps retardées. Le projet de loi spécifiait que le mandat des sénateurs élus en 2009 viendrait à expiration en janvier 2015, ce qui permettrait au Parlement de continuer à fonctionner jusqu'à la fin de 2014 en dépit du retard pris dans l'organisation des élections. La loi a été adoptée par le Sénat le 2 octobre avec un certain nombre de modifications supplémentaires, notamment une disposition stipulant que le Conseil électoral serait présidé par un directeur désigné par ses membres et non par le pouvoir exécutif. Cela a créé de nouvelles tensions entre l'exécutif et le législatif, qui ont été en partie désamorcées lorsque le Président Michel Joseph Martelly a accepté de convoquer une session extraordinaire de la

14-24889 (F) 100314 100314





Chambre des députés au cours de la deuxième moitié de novembre pour concilier les différentes versions de la loi.

4. La lenteur du processus politique et le retard pris dans la tenue des élections ont attisé les tensions non seulement entre le Parlement et l'exécutif, mais aussi dans l'ensemble du pays, ce qui a donné lieu à une série de manifestations politiques. Le mouvement a commencé fin septembre et culminé le 18 novembre, lorsque 20 000 manifestants antigouvernementaux sont descendus dans les rues de la capitale et d'autres villes. Fin septembre 2013, le Sénat a adopté un rapport demandant la mise en examen du Président Martelly. Selon le rapport, le Président et plusieurs ministres auraient, malgré leurs démentis, tenté de faire pression sur un juge chargé d'enquêter sur des allégations de corruption parmi les proches du Président pour qu'il abandonne l'affaire. Par ailleurs, le Sénat a également rejeté le projet de budget du Gouvernement pour l'exercice 2013/14. Le 5 novembre, les Ministres de la justice et de la sécurité publique, de l'intérieur et des collectivités territoriales et des affaires étrangères ont échappé de peu à des motions de censure du Sénat.

5. Entre septembre et octobre, un certain nombre de partis politiques et de groupes de la société civile, notamment le groupe des évêques catholiques – la Conférence épiscopale d'Haïti – et la coalition Religions pour la paix, ont lancé des appels publics en faveur d'un dialogue constructif entre le pouvoir exécutif et le Parlement. Le 14 octobre, le Président Martelly et les Présidents du Sénat et de la Chambre des députés se sont rencontrés sous les auspices de la coalition Religions pour la paix et sont convenus d'engager un processus de dialogue. Peu de temps après, le Président Martelly a également accepté l'offre de la Conférence épiscopale d'entamer une série de réunions avec divers acteurs politiques pour promouvoir un meilleur dialogue.

6. Le 11 novembre 2013, un certain nombre de partis d'opposition ont fixé des conditions préalables à la reprise du dialogue, parmi lesquelles la promulgation de la loi électorale, la levée d'un mandat d'arrêt fort controversé contre l'avocat André Michel, un opposant au régime de Martelly, et la nomination officielle par le pouvoir exécutif des membres du Conseil de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif.

7. Enfin, le 22 novembre 2013, une session extraordinaire de la Chambre des députés a été convoquée par le Président Martelly et le mandat d'arrêt contre André Michel a été levé. La version de la loi électorale adoptée par le Sénat, que le Président avait initialement rejetée, était inscrite à l'ordre du jour de la session. Suite à son adoption par la Chambre des députés, la loi a été promulguée par le Président le 10 décembre, ce qui a nettement réduit les tensions politiques.

8. Le 13 janvier 2014, le Parlement a ouvert sa première session ordinaire de l'année législative 2014. À cette occasion, le Président Martelly et le Président de l'Assemblée nationale ont réitéré leurs appels à l'unité nationale et au dialogue, signe d'une volonté de rapprochement entre le pouvoir exécutif et le Parlement. Trois jours plus tard, l'exécutif a promulgué la loi sur la formation, le fonctionnement et le financement des partis politiques, autre préalable exigé par l'opposition.

9. Le 24 janvier 2014, un processus de dialogue national entre l'exécutif, le Parlement et les partis politiques a été engagé sous l'égide de la Conférence épiscopale, l'accent étant mis sur trois principaux domaines d'action : gouvernance démocratique, élections et révision de la Constitution. Le processus a été lancé en

présence du Président Martelly, des dirigeants parlementaires, de représentants des divers partis d'opposition et partis politiques progouvernementaux, ainsi que d'observateurs de la société civile. Dans son allocution, le Président de la Conférence épiscopale, le cardinal Chibly Langlois, a souligné l'importance de mener un dialogue « interhaïtien » avec la participation des principales parties prenantes nationales. Le 3 février, les représentants de l'exécutif, du Parlement et de certains partis politiques sont parvenus à un premier consensus sur la tenue d'une seule élection en 2014 pour renouveler les deux tiers du Sénat, l'ensemble de la Chambre des députés ainsi que la totalité des municipalités et autres collectivités locales. Cependant, le 12 février, plusieurs partis d'opposition ont abandonné le processus de dialogue et, le 15 février, l'officialisation des accords a été reportée en raison du retard pris dans la publication par l'exécutif de la liste complète des membres de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif.

10. Au cours de la période couverte par le rapport, l'ONU et d'autres entités internationales et régionales ont participé en tant qu'observateurs à des discussions de haut niveau entre Haïti et la République dominicaine qui ont eu lieu le 7 janvier à Ouanaminthe (département du Nord-Est d'Haïti) et le 3 février à Jimani (République dominicaine), dans le prolongement de la décision de la Cour constitutionnelle dominicaine du 23 septembre 2013 concernant la nationalité. Les débats ont essentiellement porté sur des questions bilatérales comme la gestion des frontières, la politique en matière de migrations, le commerce et la protection de l'environnement.

**Évaluation des conditions de sécurité**

11. Dans l'ensemble, les conditions de sécurité sont restées relativement stables durant la période à l'examen. Les chiffres de la criminalité recueillis par la Police nationale et la MINUSTAH indiquent une légère tendance à la baisse de la grande criminalité par rapport à la même période de l'exercice précédent, contrairement à la tendance observée depuis cinq ans, avec un nombre total de 817 cas d'homicide signalés (soit 21 % de moins qu'en 2012). La violence et les activités des bandes organisées sont restées concentrées dans les grands centres urbains, 77 % des homicides commis en 2013 ayant eu lieu dans l'agglomération de Port-au-Prince. Il est également important de noter que le nombre total d'enlèvements a baissé de 53 % par rapport à 2012. En moyenne, le nombre mensuel de cas de viol signalés a légèrement augmenté, soit 33,8 au lieu de 30,5 durant la période examinée précédemment.

12. La première moitié de la période à l'étude a été marquée par des tensions politiques liées à l'impasse sur la loi électorale, avec une augmentation de 57 % du nombre de manifestations, qui étaient motivées pour la plupart par des problèmes d'ordre socioéconomique concernant la médiocrité des services de base tels que l'éducation, l'infrastructure, l'électricité et l'approvisionnement en eau. La majorité de ces manifestations se sont déroulées dans le calme, même si les manifestants érigeaient souvent des barricades. L'agglomération de Port-au-Prince est de loin la zone qui a été la plus touchée par les troubles civils, suivie des zones urbaines des départements du Nord, du Nord-Est et de l'Artibonite.

13. La Police nationale a continué d'améliorer ses prestations et les conditions de sécurité dans les cinq départements que la composante militaire de la Mission avait quittés (Grand'Anse, Nippes, Nord-Ouest, Sud et Sud-Est) sont restées stables. Cependant, lorsque les capacités de la Police nationale ont été mises à rude épreuve

par la criminalité locale et la multiplication des troubles civils, elle a eu besoin de l'appui opérationnel des forces de la MINUSTAH.

14. En septembre 2013, 11 agents de police et 30 techniciens haïtiens ont reçu un diplôme de génie militaire après une formation de sept mois à l'étranger. En octobre, une déclaration du Ministère de la défense a annoncé qu'ils représentaient la première promotion d'un nouveau corps du génie militaire, comme prévu dans le plan d'action du Ministère pour le rétablissement d'une force de défense nationale pour la période 2013-2016. En janvier 2014, un autre groupe de 28 techniciens ont entamé leur formation militaire à l'étranger. Une fois diplômés, ils rejoindront les rangs du nouveau corps du génie militaire.

## III. Point de la situation humanitaire et économique et du relèvement

15. Haïti a réalisé des progrès sur le plan humanitaire. À la fin de 2013, 90 % des personnes déplacées par le tremblement de terre de 2010 avaient quitté leurs camps, en grande partie grâce aux programmes de retour et de réinstallation mis en œuvre par le Gouvernement, l'ONU et des partenaires non gouvernementaux. Le nombre total de cas de choléra a diminué de moitié depuis le déclenchement de l'épidémie à la fin de 2010 et le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire sévère a reculé de 1,5 million début 2013 à 600 000 à la fin de l'année.

16. Il subsiste cependant des besoins critiques et de grandes vulnérabilités. Au 31 décembre 2013, selon les estimations de l'Organisation internationale pour les migrations il restait encore 146 000 personnes déplacées (soit environ 39 000 ménages) vivant dans 271 camps, où elles manquent de protection et d'accès aux services de base. Sous la pression des propriétaires privés, les expulsions se poursuivent dans les camps de déplacés et les implantations sauvages, souvent accompagnées de violences. L'ONU et ses partenaires continuent de collaborer avec le Gouvernement pour assurer le respect des procédures légales et trouver des solutions durables. En 2013, moins de 50 % des fonds nécessaires pour couvrir les besoins humanitaires ont été fournis, ce qui a limité les ressources humaines et financières disponibles pour assurer les services de base requis dans les secteurs clefs.

17. Haïti reste le pays qui compte le plus grand nombre de cas de choléra dans le monde. Selon le Ministère de la santé publique et de la population, l'épidémie a fait 8 562 victimes. Au total, 698 304 personnes ont été infectées entre octobre 2010 et janvier 2014. L'Organisation panaméricaine de la santé prévoit jusqu'à 45 000 nouveaux cas en 2014 si les taux d'infection se maintiennent aux niveaux actuels. Bien que le nombre annuel de cas présumés ait diminué de 352 033 en 2011 à 58 608 en 2013, un net recul qui s'est traduit par une réduction de la mortalité liée au choléra, le taux de mortalité en établissement de santé (le nombre de victimes présumées du choléra qui meurent dans des centres de traitement) a augmenté à un rythme annuel moyen de 1,07 % en 2013, contre 0,83 % en 2012. Cela tient au manque de capacité des centres de santé pour offrir aux patients un traitement adéquat en temps utile, à quoi s'ajoute le fait que la fermeture de nombreux centres de traitement du choléra oblige les malades à couvrir une plus longue distance pour se faire soigner.

 

18. Malgré l'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité alimentaire, largement due au fait qu'il n'y a pas eu de cyclone pendant la période à l'examen, le nombre total de cas de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans a augmenté de 5,1 % en 2012 à 6,5 % en 2013, ce qui représente près de 100 000 enfants, dont 20 000 souffrent de malnutrition aiguë sévère. Compte tenu des besoins critiques qu'il faudra continuer à assurer et des difficultés à achever le processus de transition humanitaire, quatre groupes (hébergement, santé, protection et eau) ont été maintenus.

19. En décembre 2013, le Fonds monétaire international a estimé le taux de croissance économique d'Haïti à 4,3 % pour l'exercice 2012/13, ce qui est supérieur au taux de 3,4 % annoncé en juin 2013. Au cours de l'année 2013, l'économie haïtienne a bénéficié d'une conjoncture économique mondiale plus favorable, d'une situation macroéconomique stable et de meilleures conditions météorologiques, facteurs qui ont contribué à relancer l'activité économique. Cependant, un certain nombre de contraintes continuent de peser sur la croissance économique, notamment le manque de fiabilité de l'approvisionnement en électricité, les infrastructures inadéquates, les coûts de transport élevés et les difficultés à accélérer les investissements publics.

# IV. Activités de la MINUSTAH

### Appui aux institutions de l'État

20. Pendant la période à l'examen, la MINUSTAH a apporté un appui technique et logistique au Gouvernement pour le lancement du Programme d'intervention Nord et Nord-Est (PINNE), qui a permis de former 112 fonctionnaires de 16 municipalités des départements du Nord et du Nord-Est. Ce programme pilote du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales reçoit une aide de partenaires extérieurs pour améliorer les services de base dans certaines municipalités.

21. En décembre 2013, la MINUSTAH a fourni un appui technique pour un colloque de trois jours organisé par le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales, au cours duquel 5 délégués départementaux et 38 vice-délégués ont reçu une formation sur les moyens d'améliorer les services gouvernementaux au niveau local. De novembre à décembre, la MINUSTAH, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires ont aidé le Département de la protection civile à organiser des forums sur la gestion des risques et des catastrophes dans les départements du Nord, du Sud et de l'Artibonite.

22. La MINUSTAH a continué d'apporter un appui technique au Parlement. Avec l'aide de donateurs, la Mission a collaboré avec plusieurs partenaires tels que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le PNUD à la mise en place d'un bureau pour l'égalité des sexes au sein du Parlement afin de promouvoir l'adoption de textes tenant compte de la problématique hommes-femmes. Comme l'avait préconisé la Mission, les deux chambres du Parlement ont adopté une loi contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui aidera Haïti à se conformer aux normes internationales en matière de contrôle des opérations financières.

23. En étroite collaboration avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique et le barreau de Port-au-Prince, la MINUSTAH a aidé à mettre sur pied

quatre bureaux d'assistance juridique qui ont traité plus de 2 000 affaires pendant la période à l'examen. Afin de sensibiliser les parlementaires au problème de la détention provisoire prolongée, la Mission a aidé à organiser pour eux des visites à l'Administration pénitentiaire nationale et à la prison de femmes de Pétion-Ville. Le PNUD fournit également un appui au Ministère de la justice pour des questions relatives à la détention provisoire et à la gestion des dossiers.

24. La MINUSTAH a fourni une assistance technique pour la mise en place de la Commission technique interministérielle des frontières. Créée en novembre 2013 avec un mandat de trois ans, la Commission est chargée d'assurer la sécurité aux points de passage de la frontière, d'améliorer la perception des recettes et de lutter contre la contrebande des marchandises illégales et la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants. La Mission a également continué à fournir des conseils au Ministère de l'économie et des finances sur la mise en œuvre d'un plan stratégique de réaménagement de la Direction de la surveillance des douanes.

**Appui au processus politique**

25. Ma Représentante spéciale pour Haïti, Sandra Honoré, n'a épargné aucun effort pour obtenir des décideurs politiques haïtiens qu'ils assurent la continuité des institutions démocratiques, l'instauration d'un dialogue national, l'établissement d'un calendrier législatif consensuel, l'adoption des textes essentiels et la réalisation de progrès en vue de la tenue d'élections. Elle a également coopéré étroitement avec les partenaires internationaux du pays, dont le corps diplomatique à Port-au-Prince, pour coordonner l'aide fournie par la communauté internationale et donner une impulsion au programme des « 5 E », qui définit les priorités du Gouvernement (emploi, éducation, environnement, énergie et état de droit).

**Appui aux prochaines élections**

26. La MINUSTAH et le PNUD ont fourni des conseils techniques tout au long du processus législatif qui a conduit à l'adoption et à la promulgation de la loi électorale, et continué d'appuyer les travaux du Conseil électoral. Il reste à arrêter un calendrier définitif pour les élections municipales et locales, reportées depuis 2010, et pour le renouvellement d'un tiers du Sénat, qui était prévu en 2011. Les élections pour le renouvellement du deuxième tiers du Sénat et de l'ensemble de la Chambre des députés doivent avoir lieu fin 2014. C'est ce qui déterminera en fin de compte l'appui à fournir par la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies. En outre, du fait de sa consolidation, la Mission devra utiliser de manière plus ciblée et plus stratégique les moyens dont elle dispose pour appuyer les efforts des autorités nationales. Par ailleurs, elle a apporté un soutien logistique à l'Office national d'identification pour l'inscription des nouveaux électeurs et la distribution de cartes nationales d'identité en envoyant des équipes mobiles d'enregistrement à travers le pays. Elle a également consacré davantage de moyens à la formation d'un groupe d'observateurs électoraux au sein de la police dans le cadre du transfert de ses responsabilités aux autorités haïtiennes, conformément au plan de désengagement progressif des activités d'appui opérationnel.

**Affaires militaires**

27. Au cours de la période considérée, la composante militaire de la MINUSTAH a continué de s'acquitter de sa principale mission, aider le Gouvernement à assurer un

climat de sécurité et de stabilité, outre l'acheminement de l'aide humanitaire et la préparation des interventions en cas de catastrophe. Plusieurs opérations conjointes de sécurité ont été menées suivant la procédure établie, au titre de laquelle les activités sont dirigées par la Police nationale avec le concours de la composante de police de la MINUSTAH et, si nécessaire, de la composante militaire. La Police des Nations Unies et la composante militaire ont continué d'effectuer des patrouilles indépendantes, sans la Police nationale d'Haïti, signe que d'autres progrès sont nécessaires avant que la Police nationale ne soit en mesure d'assurer le même niveau de sécurité que la MINUSTAH. La composante militaire a mené des opérations de bouclage et de fouille afin de lutter contre les activités criminelles et les activités des bandes organisées dans les régions les plus sensibles du pays, surtout dans l'agglomération de Port-au-Prince. Elle a également mené des opérations de dissuasion et d'appui, exécutées par les Forces d'intervention rapide, dans les régions reculées et isolées du pays.

28. En plus de fournir des moyens techniques à la Mission, les compagnies de génie militaire de la MINUSTAH ont continué d'appuyer les priorités gouvernementales visant à améliorer les conditions de vie de la population, notamment en effectuant des travaux de forage de puits, d'adduction d'eau et de remise en état d'écoles et d'orphelinats.

**Police**

29. Pendant la période à l'examen, la composante de police de la MINUSTAH a étroitement collaboré avec le Conseil supérieur de la Police nationale et la Police nationale d'Haïti pour aider à mettre en œuvre le Plan national de développement 2012-2016 de la Police nationale dans le cadre d'un plan d'exécution conjoint. Conjugués au renforcement de la stratégie de copositionnement des agents de la composante de police de la Mission et des agents de la Police nationale haïtienne, ces efforts ont favorisé la réalisation des objectifs clefs du Plan de développement. En décembre 2013, 1 058 élèves (dont 111 femmes) ont obtenu leur diplôme d'agent de police, conformément aux dispositions du Plan, qui prévoit la formation de 1 000 nouveaux agents chaque année, pour atteindre un effectif de 15 000 agents de police en activité. Une nouvelle promotion de plus de 1 050 agents de police doit entamer une formation de sept mois d'ici à la fin du mois de mars 2014.

30. La Police nationale d'Haïti joue un rôle de plus en plus actif et visible, notamment dans les quartiers particulièrement violents. Grâce aux efforts de prévention et de répression de la criminalité menés par la Police nationale avec le concours de la MINUSTAH dans les zones urbaines sensibles, le taux de criminalité a diminué entre 2012 et 2013 et plusieurs gangs ont été démantelés. En outre, la police a continué de mettre en œuvre des programmes de proximité axés sur la prévention de la criminalité, l'accent étant mis sur les jeunes et les femmes en situation de risque, tout particulièrement à Port-au-Prince (département du Nord), Les Cayes (département du Sud), Gonaïves (département de l'Artibonite) et Jacmel (département du Sud-Est).

31. Depuis la nomination d'un nouvel inspecteur général de la Police nationale d'Haïti en septembre 2013, l'Inspection a commencé à mettre en œuvre son plan stratégique visant à renforcer son indépendance et son efficacité en remédiant au manque de personnel, de moyens financiers, d'équipement et de formation spécialisée. L'Inspection a ouvert un service de téléassistance qui permet aux

citoyens de signaler les pratiques répréhensibles de la police, telles que les arrestations arbitraires et le recours excessif à la force. Elle a également rétabli le système d'inspection et d'audit des unités et services de police à travers le pays.

### Protection des groupes vulnérables

32. La composante militaire et la composante de police de la MINUSTAH ont maintenu leur présence dans les camps de déplacés et dans les collectivités urbaines fragiles particulièrement touchées par la criminalité, où les femmes et les enfants sont exposés à la violence sexuelle et sexiste. Sur les 271 sites qui continuaient d'accueillir des déplacés, 24 camps à haut risque ont fait l'objet de patrouilles quotidiennes, tandis que des patrouilles inopinées ont été réalisées dans les autres camps. Au cours de la période à l'examen, la composante militaire et la composante de police ont effectué 9 135 patrouilles dans les camps de déplacés de l'agglomération de Port-au-Prince. La coordination avec le groupe de la protection a permis d'assurer la cohérence des activités menées par la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies.

### Lutte contre la violence de proximité

33. La MINUSTAH a continué de mener des initiatives destinées à stabiliser la situation dans les collectivités urbaines fragiles, et notamment à remédier à des problèmes tels que le chômage des jeunes, la mauvaise qualité des infrastructures, la faiblesse des institutions chargées de la sécurité et le manque d'accès à la justice. Pour ce faire, la Mission a appuyé des projets d'infrastructure et de protection de l'environnement qui emploient beaucoup de main-d'œuvre, des programmes de formation professionnelle, des activités génératrices de revenus et la création de bureaux d'aide juridique et de résidences protégées, qui offrent de nouvelles possibilités socioéconomiques aux anciens membres de bandes organisées, aux jeunes à risque, aux femmes et aux groupes vulnérables. Les projets à forte intensité de main-d'œuvre ont permis d'offrir un emploi temporaire à 15 000 personnes à risque dans les domaines de l'aménagement des bassins versants, de l'infrastructure publique et de la remise en état des canaux. Par ailleurs, des partenaires tels que le Ministère de la jeunesse et des sports, le Ministère de l'environnement, l'administration pénitentiaire, la Police nationale d'Haïti, les municipalités et les autorités locales, ainsi que de nombreuses associations locales, ont mené plus de 65 activités de sensibilisation dans des quartiers traditionnellement violents afin de désamorcer les tensions et d'encourager le dialogue social. La Mission a exécuté 42 des 48 projets inscrits au budget 2012/13 et lancé 29 nouveaux projets inscrits au budget 2013/14.

### Justice

34. La MINUSTAH a aidé le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire à élaborer son premier programme de travail ainsi que ses procédures internes et financières. Au cours de l'année écoulée, le Conseil supérieur s'est employé à renforcer l'indépendance des institutions judiciaires, malgré l'arrestation controversée – et la libération – en octobre 2013 de l'avocat et militant de l'opposition André Michel, et le maintien en détention d'individus ayant porté plainte pour corruption au sein du Gouvernement. La prérogative du Conseil d'approuver la nomination des juges vise à limiter ces problèmes d'ingérence du pouvoir politique. L'institution a fait en sorte que les juges soient principalement recrutés parmi les diplômés de l'École de la

magistrature, qui a reçu une aide de la MINUSTAH et de plusieurs donateurs pour former 40 nouveaux magistrats d'ici à la mi-2014. Bien que le Conseil supérieur continue d'avoir des difficultés dans ses délibérations, ces mesures témoignent de certains progrès pour ce qui est de renforcer la structure institutionnelle du Conseil.

35. Avec l'appui technique et financier de la MINUSTAH et du PNUD, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a continué à mettre en œuvre son plan d'action pour 2013-2016. Le Ministère a mis l'accent sur l'infrastructure, tandis que la Mission lui a fourni une assistance technique pour mettre en place un bureau chargé des questions de détention provisoire et améliorer la gestion des condamnations. Le Ministère travaille sur une politique nationale de justice pénale, qui définira la vision, les priorités et les stratégies de l'État en matière de lutte contre la criminalité et déterminera les moyens et ressources affectés aux poursuites pénales. La MINUSTAH a continué d'apporter une assistance technique pour la réouverture de l'Institut médico-légal. Des ressources ont été affectées à l'Institut dans le projet de budget national pour l'exercice 2013/14 et le directeur de l'Institut a été désigné par le Gouvernement.

**Système pénitentiaire**

36. La MINUSTAH a fourni un appui technique et logistique à la Direction de l'administration pénitentiaire pour la coordination d'un programme de formation spécialisée à l'intention des responsables et des agents de l'administration pénitentiaire ainsi que du personnel médical carcéral. La Mission a également contribué à réduire le nombre de cas de détention provisoire prolongée et illégale en aidant les directeurs de prison à transmettre les dossiers des détenus aux autorités judiciaires pour faciliter leur accès à la justice. Grâce à ces efforts, 215 détenus ont été remis en liberté depuis septembre 2013. La MINUSTAH a aidé à établir un partenariat officiel entre les prisons et le Ministère de la santé publique et de la population afin d'améliorer la santé et le bien-être des détenus, s'agissant en particulier des services de santé mentale. Pendant la période à l'examen, des programmes de ce type ont été mis en place dans sept prisons à Jérémie (département de Grand'Anse), Jacmel (département du Sud-Est), Anse-à-Veau (département de Nippes), Port de Paix (département du Nord-Ouest), Saint-Marc (département de l'Artibonite), Fort-Liberté (département du Nord-Est) et Les Cayes (département du Sud).

**Droits de l'homme**

37. La Mission a continué à aider les autorités haïtiennes à suivre la situation des droits de l'homme et à établir des rapports à ce sujet. L'accréditation internationale, le 4 décembre 2013, du Bureau haïtien du Médiateur, comme institution nationale de défense des droits de l'homme par le Comité international de coordination des institutions nationales de défense des droits de l'homme, est un fait nouveau qui retient l'attention. La Commission interministérielle des droits de l'homme est devenue opérationnelle pendant la période considérée.

38. La signature par le Gouvernement haïtien de la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants, le 16 août, et son adhésion au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le 10 octobre, constituent également des faits nouveaux positifs conformes à ce que préconisait la Mission. Le 16 décembre, Haïti a déposé l'instrument de ratification

de la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. En novembre, Haïti a soumis son rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant en Haïti, qui était attendu depuis 2007. En outre, la première version du rapport sur l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées a été remise à la Commission interministérielle des droits de l'homme. Il faut citer une autre initiative intéressante prise par le Gouvernement : l'établissement d'un rapport à mi-parcours sur l'application des recommandations acceptées par lui après l'examen périodique universel portant sur Haïti.

39. Le 20 février 2014, la Cour d'appel de Port-au-Prince a décidé de rejeter une décision du tribunal d'instance et d'ordonner un supplément d'enquête sur les allégations de crimes contre l'humanité et d'infractions financières imputées à l'ancien Président, Jean-Claude Duvalier.

40. Malgré ces progrès, il subsiste des lacunes systémiques en matière de protection des droits de l'homme. Il s'agit notamment de présomptions d'utilisation excessive de la force par la Police nationale, de la lenteur avec laquelle l'Inspection générale de la Police nationale haïtienne enquête sur ces allégations et de cas de détention provisoire prolongée dans des conditions cruelles et inhumaines.

### Égalité des sexes

41. La Mission a publié en août 2013 une étude portant sur la réaction de la police et du pouvoir judiciaire aux affaires de viol. Cette étude recensait les défaillances constatées dans le fonctionnement des tribunaux, du parquet et des autorités de police dans le traitement réservé à ces affaires, et montrait que, dans la grande majorité des cas, les affaires de viol ne faisaient pas l'objet des poursuites judiciaires voulues. Pour remédier à cette situation, la MINUSTAH et le PNUD ont apporté leur appui à des activités de formation de magistrats, d'officiers de police judiciaire et d'agents de police, notamment un stage de cinq jours à l'intention de 283 agents de police (dont 31 femmes) sur les moyens de prévenir et combattre les violences sexuelles et sexistes. Durant la période considérée, cinq nouveaux services spécialisés d'enquête sur les affaires de violence sexuelle ont été ouverts dans les commissariats de police. La Police nationale haïtienne, avec l'aide de la MINUSTAH, a aidé les victimes de violence sexuelle, notamment en leur offrant des moyens de se rendre dans les centres médicaux, de déménager, et de recevoir une aide psychologique et juridique. En novembre, le Président Martelly a inauguré un nouveau bureau national commun au Ministère de la condition féminine et des droits des femmes et à la Police nationale haïtienne.

42. La MINUSTAH soutient les efforts faits pour intégrer dans la nouvelle loi électorale le principe d'un quota minimum de 30 % de femmes dans la vie publique, qui est inscrit dans la Constitution; pour cela, la Mission a financé un atelier national tenu en septembre 2013. La loi électorale prévoit en effet une proportion minimale de femmes dans l'appareil électoral et dans les conseils municipaux et locaux. Tout comme la loi récemment promulguée sur la formation, le fonctionnement et le financement des partis politiques, la nouvelle loi électorale inclut des mesures financières incitant les partis politiques à préserver cette proportion minimale de femmes.

### Protection de l'enfance

43. Pendant la période considérée, la MINUSTAH a été informée de 206 cas de violence à l'encontre de mineurs, dont 127 affaires de viol et autres violences sexuelles, 14 affaires de prostitution d'enfants, 17 homicides, 9 agressions sexuelles avec coups et blessures, 5 affaires d'utilisation d'enfants par des bandes armées, 1 affaire d'enlèvement, 5 affaires de traite d'enfant et 28 affaires de violences familiales. Ces informations ont été communiquées chaque semaine à la Police nationale et à la Brigade de protection des mineurs pour qu'elles prennent les mesures voulues. S'agissant de la justice pour mineurs, la MINUSTAH a continué à suivre la situation des enfants en détention provisoire dans les principaux centres de détention du pays. Son intervention auprès de juges des tribunaux pour enfants a amené la remise en liberté de six enfants.

### VIH/sida

44. La MINUSTAH et les organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, dans le cadre du Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ont continué à aider à réaliser le Programme national de lutte contre le sida dans les domaines prioritaires suivants : réduction de la transmission sexuelle du virus, élimination de la transmission de la mère à l'enfant, élimination de l'ostracisme et de la discrimination contre les personnes contaminées, fourniture d'une protection sociale aux personnes vivant avec le VIH et élimination de la violence sexuelle. Pendant la période considérée, les directives relatives aux traitements antirétroviraux ont été révisées. En décembre dernier, à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre le sida, un atelier a été organisé pour examiner le projet de loi sur le VIH, qui sera déposé sur le bureau du Parlement au début de 2014.

### Projets à effet rapide

45. Pendant la période considérée, la MINUSTAH a mené à bien six projets à effet rapide; en outre, 26 projets sont en cours de réalisation, 26 ont été approuvés et 30 nouveaux projets sont à l'étude. Les projets portaient sur des mesures à prendre pour enrayer l'épidémie de choléra et prévenir les maladies hydriques (25 projets), l'amélioration de la sûreté et de la sécurité dans les quartiers pauvres et dangereux par l'installation de moyens d'éclairage public photovoltaïque (3 projets), un soutien aux institutions garantes de l'état de droit et de la bonne gouvernance (25 projets), et la remise en état de divers équipements et bâtiments publics (30 projets). Enfin, cinq projets portent sur la promotion de l'égalité des sexes et la formation professionnelle.

### Déontologie et discipline

46. L'Équipe Déontologie et discipline a continué à mettre en œuvre la stratégie intégrée de prévention des comportements répréhensibles en dispensant une formation à 578 membres du personnel de la MINUSTAH. Des séances spéciales de formation des formateurs sur les moyens de prévenir les comportements répréhensibles, en particulier l'exploitation et les abus sexuels, ont aussi été organisées à l'intention des responsables militaires et policiers, et des agents de liaison. Les responsables de la Mission ont toujours fait savoir de manière très claire à tous les membres du personnel qu'ils doivent maintenir en toutes circonstances les normes de conduite les plus élevées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de la Mission.

### Information et communication

47. Pendant la période considérée, la MINUSTAH a continué à utiliser l'information comme outil stratégique pour exécuter plus facilement son mandat et appliquer le Plan de consolidation. Elle a poursuivi ses activités dans ce domaine en établissant des relations avec les médias internationaux et nationaux, en organisant régulièrement des conférences de presse, en publiant des communiqués de presse et en diffusant d'autres produits, notamment à la radio, sur son site Web, en flux continu, dans les médias sociaux ou à la télévision. La Mission s'est notamment adressée aux groupes de jeunes défavorisés dans les zones vulnérables d'Haïti par une campagne nationale de sensibilisation sous le nom « Ann Chwazi lapé » (Choisissons la paix). Cette campagne nationale recherche la participation des citoyens, et porte sur la non-violence et les droits de l'homme, notamment les mesures permettant d'améliorer la participation des femmes et des personnes handicapées à la vie publique et aux décisions. Parallèlement à ces activités de communication, la MINUSTAH a lancé une série de débats mensuels télévisés, les participants venant d'institutions publiques, de la société civile ou d'organismes des Nations Unies pour examiner des thèmes tels que les droits de l'homme et la détention provisoire prolongée.

## V. Activités d'aide humanitaire, de relèvement et de développement

### Coordination entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies

48. L'équipe de pays des Nations Unies a continué à mettre en œuvre les programmes communs conformément au Cadre stratégique intégré approuvé par le Gouvernement haïtien. Au 31 décembre 2013, le taux global de décaissement des projets financés au moyen du Fonds pour la reconstruction d'Haïti était de 86 %.

49. Après le lancement du Cadre de coordination de l'aide lors de la précédente période, un groupe technique de haut niveau a été créé; il comprend des représentants du Cabinet du Premier Ministre et du Ministère du plan et de la coopération extérieure, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident et Coordonnateur des affaires humanitaires et des membres du Groupe des 12 principaux donateurs d'Haïti. Avec l'aide, toujours, de la MINUSTAH, le Gouvernement haïtien a tenu le tout premier forum national des organisations non gouvernementales le 8 octobre 2013. Ce forum a réuni des représentants de l'État, de plus de 250 organisations et d'organismes de la communauté internationale pour examiner le projet de loi destinée à réglementer l'activité des organisations non gouvernementales en Haïti, et leur rôle dans les structures nationales de coordination et dans la réponse aux situations d'urgence. Sous sa forme actuelle, le projet de loi, tout en cherchant à faire mieux correspondre les activités financées par l'aide aux priorités nationales, aurait des conséquences importantes concernant la présence des organisations internationales non gouvernementales, qui seraient imposables et assujetties à une réglementation plus rigoureuse.

50. Les Champions politiques pour la résilience face aux catastrophes se sont réunis à New York le 25 septembre 2013 avec la participation d'Haïti. Avec leur aide, le Gouvernement haïtien a choisi trois départements (le Nord, le Nord-Est et la Grand' Anse) pour amorcer une amélioration de la résilience aux catastrophes.

L'établissement d'un tableau thématique de la réduction des risques de catastrophe a progressé de façon appréciable; ce tableau a été privilégié dans le Cadre national de coordination de l'aide extérieure.

51. Le plan d'action humanitaire pour 2014 a besoin de 169 millions de dollars. Le but en est de dégager des solutions et de fournir des services de base à l'intention des personnes déplacées qui vivent encore dans des camps et de répondre aux besoins critiques entraînés par l'épidémie de choléra, l'insécurité alimentaire et les problèmes de nutrition, de protection et de prévention des catastrophes. Jusqu'à présent, 6 millions de dollars seulement pour ce plan humanitaire ont été réunis.

### Efforts déployés par les Nations Unies pour venir à bout de l'épidémie de choléra

52. Les organismes des Nations Unies présents en Haïti ont élaboré un plan de deux ans, chiffré à 68 millions de dollars, comme contribution directe au Plan national de 10 ans pour l'élimination du choléra, dans le but de réduire les taux d'infection et à les ramener à moins de 0,5 %. Le plan de deux ans retient quatre domaines prioritaires : la surveillance épidémiologique, la promotion de la santé publique, le traitement médical, et l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Ce plan constitue un cadre d'action à court terme pour éliminer la maladie, tandis que des réponses structurelles et institutionnelles sont intégrées par le Plan national d'élimination du choléra. Dispenser durablement de meilleurs soins de santé aux femmes, aux hommes et aux enfants d'Haïti exige un effort plus important, urgent pour combattre le choléra et remédier aux effets de plusieurs décennies d'investissements insuffisants dans les systèmes élémentaires d'adduction d'eau potable, d'assainissement et de soins.

53. Des activités visant l'élimination du choléra, aussi bien directes qu'indirectes, ont été menées au cours de la période considérée; on a notamment creusé des canaux, construit des murets pour limiter les inondations et le risque de transmission des maladies hydriques dans les quartiers vulnérables. Les Nations Unies ont également formé du personnel sanitaire et ouvert des centres de traitement du choléra dans les localités où le risque est élevé, en partenariat avec les autorités nationales et notamment le Ministère de la santé publique et de la population.

## VI. Progrès accomplis en ce qui concerne le retrait et la reconfiguration de la Mission

54. Au cours de la période considérée, la composante militaire a réduit ses effectifs en application de la résolution 2119 (2013) du Conseil de sécurité. À la date fixée, la fin de juin 2014, ses effectifs auront été ramenés à 5 021 militaires, ce qui est le maximum autorisé, par le retrait d'un nombre équilibré de 1 249 militaires et de personnel du génie. Cette réduction de 15 % des effectifs d'hommes en uniforme, dans la Mission, coïncide avec les calendriers prévus de relève des militaires. Au 1er juillet 2014, la composante militaire comprendra 21 compagnies d'infanterie et 3 compagnies de génie, 1 capacité d'aviation, et 1 hôpital de niveau II, mais n'aura plus de capacité maritime. Durant la période considérée, la composante militaire a redéployé un peloton de Saint-Marc à Gonaïves (département de l'Artibonite) et deux pelotons de Jacmel et Anse-à-Pitres (département du Sud-Est) vers le département de l'Ouest.

55. La MINUSTAH a continué à travailler avec le Gouvernement haïtien pour progresser vers la réalisation des quatre objectifs de stabilisation convenus en commun et définis dans le plan de consolidation de la Mission. L'annexe I au présent rapport contient des informations à jour sur les réalisations accomplies et les difficultés rencontrées.

56. Conformément à la résolution 2119 (2013) du Conseil de sécurité, un processus intégré de planification de ce que sera la configuration de la Mission des Nations Unies en Haïti après 2016 a commencé, avec la participation d'acteurs nationaux et internationaux importants, et notamment l'équipe de pays des Nations Unies. Ce processus permettra au Conseil de prendre à l'avenir une décision en connaissance de cause sur la configuration la plus appropriée de la présence des Nations Unies pour aider Haïti après l'achèvement en 2016 du plan de consolidation de quatre ans.

57. Un premier examen des activités de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies a permis de recenser les fonctions politiques et les fonctions de maintien de la paix qui resteront sans doute pertinentes après 2016 : la poursuite du soutien au développement de la Police nationale haïtienne, la consolidation des gains de la stabilisation politique par la poursuite des bons offices, le renforcement du respect du principe de la légalité par le secteur de la sécurité et grâce à des réformes législatives, et la défense des droits de l'homme. Pour l'accomplissement de ces fonctions, cinq grandes options de configuration sont envisagées; elles sont présentées ici.

58. Une première option consisterait à mettre un terme au mandat de maintien de la paix des Nations Unies et à désigner un envoyé spécial des Nations Unies en Haïti, pour exercer les bons offices politiques avec la capacité de soutenir le processus politique voulu par les Haïtiens eux-mêmes. Cette option comprend le retrait intégral des composantes militaire et de police et la fermeture de toutes les antennes régionales. La Police nationale haïtienne devrait alors s'être dotée de la capacité de répondre sur l'ensemble du territoire aux besoins de sécurité, et la poursuite de son développement dépendrait d'un soutien bilatéral et du concours de l'équipe de pays des Nations Unies.

59. Une deuxième option comporterait l'achèvement du mandat de maintien de la paix et l'établissement d'une mission politique spéciale conservant la capacité de développer la Police nationale haïtienne. Cette mission spéciale serait axée sur la facilitation politique, la promotion et le contrôle du respect de la légalité et des activités relatives aux droits de l'homme, ainsi que la poursuite du soutien au développement de la police à la faveur d'une présence minimale de policiers internationaux dans certaines localités du territoire haïtien. Cette option comporterait aussi le retrait complet de la composante militaire et des unités de police constituées ainsi que la fermeture des antennes régionales. Toujours au titre de cette option, la Police nationale haïtienne devrait pouvoir répondre aux besoins sécuritaires sur l'ensemble du territoire. Les mécanismes d'intégration dans l'équipe nationale de pays des Nations Unies continueraient à fournir une réponse coordonnée aux priorités du Gouvernement haïtien.

60. Une troisième option comporte l'achèvement du mandat de la MINUSTAH et la création d'une nouvelle mission de maintien de la paix ayant surtout un rôle politique, avec une empreinte au sol beaucoup plus réduite. Le mandat réduit de cette mission serait axé intégralement sur la facilitation politique, le développement de la Police nationale haïtienne, le soutien et le contrôle du respect de la légalité, la

défense des droits de l'homme et un soutien opérationnel au maintien d'un environnement stable. Il y aurait là encore un retrait complet de la composante militaire, y compris des facilitateurs, avec la poursuite et éventuellement l'augmentation de la présence sur l'ensemble du territoire des unités de police constituées qui devraient être capables de combler d'éventuelles lacunes dans le domaine de la sécurité. Un effectif réduit de policiers s'occuperait exclusivement de formation. Les antennes civiles régionales seraient limitées à trois ou quatre agglomérations critiques tandis que les autres activités des Nations Unies seraient accomplies par l'équipe de pays des Nations Unies.

61. Dans la quatrième option, le mandat de la MINUSTAH s'achèverait également, et une nouvelle opération de maintien de la paix serait établie, dans les mêmes conditions que dans la troisième option mais avec en outre une Force militaire de réserve stratégique (FRS) composée d'un bataillon composite pour une première période d'un an. Cette force de réserve stratégique serait dégagée de toute obligation en matière d'opérations de sécurité de routine et serait cantonnée dans un endroit unique et dotée d'une capacité aérienne adéquate pour lui permettre de transporter une compagnie en tout point du territoire haïtien.

62. Une cinquième option comporterait une modification du mandat actuel de maintien de la paix de la MINUSTAH afin de tenir compte de la réduction des activités rendue possible par l'achèvement du Plan de consolidation. La composante militaire poursuivrait sa réduction progressive mais le déploiement de policiers resterait initialement inchangé. Une présence civile sensiblement réduite serait maintenue dans quatre ou cinq des agglomérations les plus peuplées du pays. L'intégration structurelle dans l'équipe de pays des Nations Unies continuerait de permettre de répondre de façon coordonnée aux choix du Gouvernement haïtien.

## VII. Incidences financières

63. Par sa résolution 67/275, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 609 187 500 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014. Un projet de budget pour la période allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 a été soumis pour examen à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-huitième session. Au 19 février 2014, les contributions statutaires non versées au compte spécial de la MINUSTAH s'élevaient à 145,5 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 2 019,3 millions de dollars, alors que les montants dus aux pays qui avaient fourni des contingents et des unités de police constituées à la MINUSTAH s'élevaient à 18,5 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des contingents et de leur matériel a été effectué pour les périodes s'achevant respectivement le 31 octobre 2013 et le 30 septembre 2013, conformément au calendrier trimestriel des paiements.

## VIII. Observations

64. La période considérée a été marquée par une intensification des troubles civils et des manifestations, imputable en grande partie aux revendications socioéconomiques et à un sentiment croissant d'impatience du fait que la tenue des

élections n'a cessé d'être reportée. Des tensions persistantes entre les branches du Gouvernement ont ajouté à ces troubles.

65. L'adoption de la loi électorale par le Parlement et sa promulgation en décembre 2013 par l'exécutif ont aidé à apaiser sensiblement les tensions. En outre, le processus de dialogue interhaïtien qui a été engagé le 24 janvier 2014 entre l'exécutif, le Parlement et les partis politiques s'est révélé être une initiative déterminante en vue de faire face à l'animosité persistante suscitée par le report des élections, à la détérioration perçue de la gouvernance démocratique et aux opinions divergentes quant à la nécessité de modifier davantage la Constitution. Il s'agit là de signes encourageants, rendus possibles par une série de concessions faites par les parties aux négociations en vue de trouver des solutions consensuelles aux impasses politiques à répétition auxquelles se heurte le pays. Je félicite les dirigeants politiques haïtiens de s'engager sur cette voie politique favorable et invite les parties prenantes à entretenir ce processus qui vise à la conclusion d'un accord politique élémentaire et à la création d'un environnement propice au développement socioéconomique.

66. La tenue d'élections en 2014 est indispensable pour la continuité des institutions démocratiques du pays. Je demande donc instamment aux autorités de ne ménager aucun effort pour créer des conditions équitables aux fins de la tenue, dès que possible, d'élections transparentes et sans exclusive. Bien qu'un consensus commence à se faire jour quant au type d'élections à tenir en 2014 et au déroulement des opérations, tant l'exécutif que le pouvoir législatif doivent prendre un certain nombre de mesures en vue de préparer ces élections. Conformément à son engagement, le Gouvernement a apporté une contribution appréciable au budget électoral. Comme par le passé, l'ONU se tient prête à prêter l'appui nécessaire au processus électoral.

67. Si je me félicite des succès remportés dans des domaines prioritaires du plan de consolidation, comme la professionnalisation de la Police nationale haïtienne, la lenteur des progrès accomplis dans d'autres domaines également importants risque de compromettre une partie des résultats appréciables qui ont été obtenus à ce jour. En particulier, en ce qui concerne la justice et l'application du principe de responsabilité, les progrès sont restés en deçà de ceux qui ont été réalisés dans le domaine de la Police nationale, ce qui crée un déséquilibre dans l'instauration de l'état de droit. Je crains également que l'absence de consensus politique n'entrave la capacité des institutions nationales d'assumer à terme la pleine responsabilité du processus électoral. Dans la perspective de la concentration des activités de la MINUSTAH, il est devenu indispensable que les autorités nationales assument de plus amples responsabilités dans l'instauration de l'état de droit et la préparation des prochaines élections.

68. Malgré ces problèmes, les progrès accomplis sur la voie de la stabilisation de la situation en Haïti depuis le déploiement initial de la MINUSTAH en 2004 ont été considérables. Je suis donc convaincu qu'Haïti et ses partenaires peuvent poursuivre énergiquement le processus de consolidation en cours, compte tenu des impératifs de sécurité afférents aux élections présidentielles prévues pour novembre 2015 et, en même temps, rechercher les meilleurs moyens de continuer à contribuer, au-delà de 2016, au renforcement de la stabilité et à l'accélération du développement. La future présence des Nations Unies en Haïti devrait assurer, moyennant un mandat mieux adapté et des effectifs moins nombreux, la consolidation des progrès réalisés

depuis le déploiement de la MINUSTAH sur la voie de la stabilité et du renforcement des capacités, tout en restant en mesure de combler d'éventuelles lacunes opérationnelles en matière de sécurité. Si le rythme actuel des progrès est maintenu, la nécessité d'invoquer le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies dans le cadre d'un futur mandat pourrait être réexaminée.

69. Une évaluation stratégique complète sera réalisée à l'échelle des Nations Unies en vue d'établir un état mis à jour et détaillé des conditions sur le terrain afférentes aux cinq options envisageables pour la configuration de la Mission que j'ai exposées dans leurs grandes lignes dans le présent rapport. Les conclusions de cette évaluation stratégique seront présentées dans un rapport ultérieur au Conseil, qui contiendra également mes recommandations concernant l'option qui conviendrait le mieux à Haïti à ce stade. Préalablement à la décision du Conseil de sécurité, la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies continueront à coopérer étroitement avec les autorités haïtiennes pour accélérer le transfert des fonctions au Gouvernement. Si les conditions sur le terrain le permettent, une transition accélérée vers une nouvelle configuration de la présence des Nations Unies en Haïti pourrait être envisagée.

70. Il est essentiel que la communauté internationale redouble d'efforts pour continuer à améliorer la situation humanitaire, tout particulièrement en ce qui concerne l'épidémie de choléra qui est toujours en cours. À cet égard, j'ai nommé fin août 2013 un coordonnateur principal de la lutte contre le choléra en Haïti, en vue de prêter un appui efficace à la stratégie nationale suivie dans ce domaine. J'ai également entrepris d'établir, au sein de la MINUSTAH, un groupe d'appui aux solutions intégrées, chargé d'aider à coordonner l'ensemble des activités des Nations Unies liées à la lutte contre le choléra. Afin que les progrès réalisés en 2013 se poursuivent, je demande aux États Membres et aux partenaires de faire en sorte que les ressources nécessaires soient affectées d'urgence au plan biennal mis en œuvre par l'Organisation au soutien direct du Plan national d'élimination du choléra en Haïti.

71. En conclusion, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à ma Représentante spéciale, Sandra Honoré, pour ses services à l'appui de la stabilisation en Haïti alors que la reconfiguration de la Mission est en cours. Je tiens également à remercier tous les membres du personnel de la MINUSTAH, les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police et l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que leurs partenaires, de leur dévouement sans faille et de leur détermination à instaurer la stabilité et à assurer le développement en Haïti.

# Annexe I

## Progrès dans la consolidation de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Dans mon rapport au Conseil de sécurité en date du 8 mars 2013 (S/2013/139), j'ai présenté le plan de concentration des activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), lequel définit quatre indicateurs de stabilisation qui constituent le cadre de la mise en œuvre de la consolidation de la Mission. La présente annexe fait le point des progrès réalisés au cours de la période considérée au regard de ces quatre indicateurs.

## Principales réalisations

### Développement de la police

La MINUSTAH s'est employée à appuyer le développement des capacités de la Police nationale haïtienne conformément au Plan de développement 2012-2016. Les résultats obtenus au regard des principaux indicateurs du plan de recentrage des activités de la Mission concernant le développement de la police sont les suivants :

- La promotion de la Police nationale sortie en décembre 2013 comptait 1 058 lauréats (dont 111 femmes), ce qui remplit la condition des 1 000 agents supplémentaires par an qui est nécessaire pour atteindre l'objectif, inscrit au Plan de développement 2012-2016, de porter à 15 000 le nombre des agents en service. Une nouvelle promotion de plus de 1 050 agents devrait commencer une formation de sept mois en mars 2014;

- Conformément au plan de recentrage des activités, l'École de la Police nationale est pleinement opérationnelle, avec 98 instructeurs nationaux. En ce qui concerne les capacités d'encadrement de la Police nationale, 41 commissaires ont été diplômés en octobre 2013 de l'Académie de la Police nationale. En outre, une nouvelle promotion de 38 commissaires a entamé sa période de formation de six mois en novembre 2013;

- À la date d'établissement du présent rapport, la part des effectifs de la Police nationale haïtienne déployés dans les régions, hors de l'agglomération de Port-au-Prince, s'élève à 32,5 %, soit un niveau proche de l'objectif d'un tiers. La moitié des effectifs des agents de police déployés dans les régions ont reçu une formation dans le domaine de l'action antiémeute au cours de la période considérée;

- Afin d'améliorer la capacité de la police de s'autogérer efficacement, une révision des procédures relatives aux commandes permanentes, aux affectations et à la chaîne d'approvisionnement est en cours depuis octobre 2013. Au cours de la période considérée, 87 postes de police ont été construits ou rénovés et le parc automobile de la police a été augmenté de 194 nouveaux véhicules, dont des motocyclettes. Les procédures concernant l'entretien des actifs et du matériel ont également été améliorées;

- 4 291 agents de police au total (soit 38,2 % de l'effectif de la Police nationale) sont affectés à des unités spécialisées dans les domaines de l'administration

pénitentiaire, de la police de proximité, de la lutte antiémeute, des enquêtes criminelles, de la circulation, de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, des droits de l'homme, de la surveillance des côtes et de la gestion des frontières;

- Enfin, ces deux dernières années, le Gouvernement haïtien a relevé la part du budget de l'État affectée à la Police nationale. Pour l'exercice 2013/14, le budget prévisionnel de la Police nationale haïtienne s'établit à 153,9 millions de dollars. La Chambre des députés a approuvé un montant de 157,5 millions de dollars dont l'affectation finale est suspendue à l'adoption du budget par le Sénat.

**Renforcement des capacités électorales**

L'objectif de la Mission est de créer les conditions qui permettront au Gouvernement haïtien d'assumer la pleine responsabilité du processus électoral après les prochaines élections présidentielles qui doivent se tenir en 2015 :

- Aucune élection n'ayant été tenue en 2011, 2012 et 2013, les délais fixés par la Constitution n'ont pas été respectés;
- Bien qu'un conseil électoral permanent n'ait pas été établi, un Conseil électoral transitoire a été constitué le 19 avril 2013 et son directeur exécutif, nommé le 13 janvier 2014. Le Conseil a commencé à enregistrer les partis politiques, ainsi qu'à recruter des agents électoraux pour les bureaux départementaux et communaux, selon un calendrier préélectoral publié le 2 octobre 2013;
- Le Gouvernement haïtien s'est engagé à hauteur d'environ un tiers du budget électoral provisoire. Compte tenu des dispositions de la loi électorale de 2013 et des élections qui doivent se tenir en 2014, il sera éventuellement nécessaire de réviser le budget prévu;
- En ce qui concerne la capacité des autorités haïtiennes d'assumer progressivement l'entière responsabilité de la logistique et de la sécurité des élections, les discussions entre la MINUSTAH et le Conseil électoral sur ce point sont à un stade précoce étant donné qu'aucune décision officielle n'a encore été prise quant au déroulement et au calendrier des élections en 2014.

**État de droit et droits de l'homme**

La MINUSTAH s'attache essentiellement à soutenir l'action du Gouvernement visant à renforcer les mécanismes de responsabilité et de surveillance dans le domaine de l'état de droit, ainsi qu'à promouvoir la réforme législative, qui est indispensable :

- Bien que le règlement intérieur du Conseil supérieur de la magistrature ait été établi, il n'a pas été adopté par les membres du Conseil;
- En ce qui concerne la création de l'Inspection judiciaire du Conseil supérieur de la magistrature et d'autres structures administratives de son secrétariat, la procédure de recrutement d'un directeur et d'inspecteurs judiciaires a été engagée;
- La problématique hommes-femmes ayant été prise en compte lors de la sélection des nouveaux élèves magistrats qui sont actuellement formés à l'École de la magistrature, 37 % de ces derniers sont des femmes;

- Aucun progrès n'a été décelé en ce qui concerne la capacité de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif de traiter un nombre accru de dossiers. À l'heure actuelle, 7 des 10 membres de la Cour proposés par le Sénat ont été confirmés par le Président de la République;
- Le Bureau du médiateur est prêt à fonctionner grâce à un financement suffisant sur les ressources du budget de l'État et il est représenté sur l'ensemble du territoire;
- Des projets de code pénal et de code de procédure pénale ont été soumis au Gouvernement. En ce qui concerne le code pénal, un projet concurrent a été établi par la Commission présidentielle de la réforme législative. Aucune de ces versions n'a encore été soumise au Parlement pour adoption;
- Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Unité de lutte contre la corruption a la capacité de mener des enquêtes. La loi anticorruption est en attente d'adoption par le Parlement. Cette loi conférerait à l'Unité les pouvoirs qui lui font actuellement défaut;
- Le processus de vérification des antécédents des agents de la Police nationale haïtienne progresse, 4 992 agents de police et membres du personnel civil de la police ayant été agréés. Trois mille deux cent un autres cas devraient être traités prochainement. En ce qui concerne les nouveaux agents, l'inspection générale et la composante de police de la MINUSTAH procèdent conjointement à la vérification des antécédents des intéressés préalablement à leur promotion de l'École nationale de la police;
- En février 2014, l'inspection générale a publié son premier rapport annuel depuis 2008, dans lequel sont exposées 78 procédures ouvertes par suite de fautes et de violations des droits de l'homme diverses commises par des agents de police. À ce jour, 14 de ces agents ont été renvoyés de la police et des sanctions appropriées ont été prises dans 14 autres cas. Dans 28 affaires, l'inspection générale a conclu que les allégations portées étaient dénuées de fondement.

**Questions essentielles liées à la gouvernance**

La Mission a pour objectif de promouvoir le dialogue pour parvenir à un consensus politique minimum en ce qui concerne la tenue des élections et l'adoption d'un programme législatif et d'appuyer le renforcement des institutions de l'État aux niveaux central et local :

- Les acteurs politiques nationaux ont engagé un dialogue, animé par la Mission, qui a porté sur la gouvernance démocratique, la tenue des élections et les modifications de la Constitution;
- Des organisations de la société civile ont établi et présenté aux autorités des projets d'action définissant les priorités à court terme, à moyen terme et à long terme en matière de gouvernance et de droits de l'homme dans six départements (Nord-Est, Artibonite, Sud-Est, Grand'Anse, Sud et Ouest).

# Annexe II

## Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : pays fournissant du personnel militaire et des contingents (au 10 février 2014)

| | Officiers d'état-major | | Membres du contingent | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Pays* | *Femmes* | *Hommes* | *Femmes* | *Hommes* | **Total** |
| Argentine | | 11 | 40 | 521 | **572** |
| Bolivie (État plurinational de) | | 3 | 12 | 193 | **208** |
| Brésil | | 18 | 14 | 1 402[a] | **1 434**[b] |
| Canada | 2 | 3 | | 2 | **7** |
| Chili | | 3 | 18 | 436 | **457** |
| El Salvador | | 1 | | 34 | **35** |
| Équateur | | 1 | 1 | 51 | **53** |
| États-Unis d'Amérique | 1 | 7 | | | **8** |
| France | | 2 | | | **2** |
| Guatemala | | 2 | 11 | 122 | **135** |
| Honduras | | | | 1[c] | **1** |
| Indonésie | | 1 | | 167 | **168** |
| Jordanie | | 10 | | 241 | **251** |
| Népal | | 13 | | 21 | **34** |
| Paraguay | | 3 | 5 | 109 | **117** |
| Pérou | | 6 | 23 | 344 | **373** |
| Philippines | 1 | 1 | 11 | 146 | **159** |
| République de Corée | 1 | 1 | | | **2** |
| Sri Lanka | | 11 | | 850 | **861** |
| Uruguay | | 10 | 40 | 887 | **937** |
| **Total** | **5** | **107** | **175** | **5 527** | **5 814** |

[a] Y compris un Bolivien rattaché au contingent brésilien.
[b] Non compris le commandant de la force qui a un contrat de l'ONU et n'est donc pas pris en compte dans les effectifs.
[c] Rattaché au bataillon chilien en Haïti.

# Annexe III

## Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : composition et effectifs de la composante de police (au 11 février 2014)

| | *Nombre d'agents de police des Nations Unies* | | *Nombre d'unités de police constituées* | |
|---|---|---|---|---|
| *Pays* | *Femmes* | *Hommes* | *Femmes* | *Hommes* |
| Argentine | 1 | 11 | – | – |
| Bangladesh | – | 5 | 104 | 212 |
| Bénin | 1 | 40 | – | – |
| Brésil | 2 | 8 | – | – |
| Burkina Faso | 20 | 35 | – | – |
| Burundi | 8 | 35 | – | – |
| Cameroun | 5 | 29 | – | – |
| Canada | 10 | 71 | – | – |
| Chili | 2 | 12 | – | – |
| Chine | – | – | – | – |
| Colombie | 1 | 26 | – | – |
| Côte d'Ivoire | 7 | 125 | – | – |
| Croatie | – | 5 | – | – |
| Égypte | – | 16 | – | – |
| El Salvador | – | – | – | – |
| Espagne | – | 9 | – | – |
| États-Unis d'Amérique | 8 | 52 | – | – |
| Fédération de Russie | 1 | 8 | – | – |
| France | 2 | 20 | – | – |
| Grenade | – | 2 | – | – |
| Guinée | – | 15 | – | – |
| Guinée-Bissau | – | – | – | – |
| Inde | – | 5 | 1 | 419 |
| Indonésie | – | – | – | – |
| Italie | – | – | – | – |
| Jamaïque | – | – | – | – |
| Jordanie | – | 11 | – | 278 |
| Kirghizistan | – | 1 | – | – |
| Lituanie | – | 1 | – | – |
| Madagascar | – | – | – | – |
| Mali | 2 | 35 | – | – |
| Népal | – | 2 | 9 | 131 |
| Niger | 10 | 41 | – | – |

| | Nombre d'agents de police des Nations Unies | | Nombre d'unités de police constituées | |
|---|---|---|---|---|
| *Pays* | *Femmes* | *Hommes* | *Femmes* | *Hommes* |
| Nigéria | 2 | 1 | – | – |
| Norvège | 4 | 2 | – | – |
| Pakistan | – | – | – | 139 |
| Paraguay | – | 1 | – | – |
| Philippines | 3 | 10 | – | – |
| Portugal | – | 1 | – | – |
| République centrafricaine | – | 1 | – | – |
| Roumanie | 3 | 20 | – | – |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | – | 1 | – | – |
| Rwanda | 4 | 9 | 14 | 126 |
| Sénégal | 1 | 5 | 11 | 129 |
| Serbie | – | – | – | – |
| Sierra Leone | – | – | – | – |
| Sri Lanka | 3 | 5 | – | – |
| Suède | – | – | – | – |
| Tchad | – | 5 | – | – |
| Thaïlande | 3 | 4 | – | – |
| Timor-Leste | – | – | – | – |
| Togo | – | – | – | – |
| Tunisie | 1 | 13 | – | – |
| Turquie | – | 12 | – | – |
| Uruguay | – | 4 | – | – |
| Vanuatu | – | 2 | – | – |
| Yémen | – | 18 | – | – |
| | **104** | **734** | **139** | **1 434** |
| **Total partiel** | **838** | | **1 573** | |
| **Total** | | **2 411** | | |

# Carte de la MINUSTAH en mars 2014

